

5. Adresses : prise en compte de la mise à jour du fichier INSEE

Suite à la [mise à jour du fichier d'adresses effectuée le 19/08/18](#), les communes n'existant plus ne seront plus proposées lors de la saisie d'une nouvelle adresse. Néanmoins, elles resteront renseignées sur les adresses qui ont été saisies jusqu'alors.

Exemple :

- Par arrêté du préfet des Côtes-d'Armor en date du 30 septembre 2017, la commune nouvelle de Dinan est créée en lieu et place des communes de Dinan et de Léhon, à compter du 1er janvier 2018.
- Dans Decalog SIGB, la commune de Léhon n'est plus proposée dans la saisie d'adresses, mais restera renseignée sur les fiches abonnés qui l'utilisaient jusque-là.

A noter également : le remplacement de "St" par "Saint" dans tous les noms de communes concernés, conformément au fichier de référence.

Created 2026-07-03 15:04:11 UTC by Admin

Updated 2026-07-03 15:04:11 UTC by Admin